

REPUBLIQUE FRANCAISE
CCAS DECHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL d'ADMINISTRATION

DATE DE CONVOCATION : 31 mars 2023

DATE D’AFFICHAGE : 12 avril 2023

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice :	15
Présents :	9
Votants :	8

L’an deux mille vingt-trois, le cinq avril à 18h32,

Le Conseil d’Administration du Centre Communal d’Action Sociale, légalement convoqué, s’est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame ABLOUH Vice-Présidente.

Etaient présents : Mmes ABLOUH, BELHADJ-ADDA, BOUKANDOURA, BIGLIONE, SEVAULT, BAUDRY, DUBOIS.
Mrs. GOURVENEK, BAUFFE.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Mmes. ARENOU, SIRAS, BERCOVICI, DELANNAY.
Mrs. ALIM, JAMIL.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2022

Il est proposé au Conseil d’Administration d’approuver le Compte Administratif 2022 du C.C.A.S qui se présente comme suit :
LE CONSEIL D’ADMINISTRATION,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

VU la loi d’orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l’Administration Territoriale de la République,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-12 et 13,

CONSIDERANT qu’après s’être fait présenter le compte de gestion de l’exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par le Maire,

CONSIDERANT que Le compte de gestion de l’exercice 2022 établi par le comptable de la Ville est conforme au compte administratif de la commune et les résultats sont identiques.

CONSIDERANT que Le compte administratif de l’exercice 2022 présente les résultats suivants :

Fonctionnement	
Résultat de l'exercice (<i>recettes - dépenses</i>)	-254 120,94 €
Solde antérieur reporté (ligne 002 du CA N-1)	258 418,86 €
Résultat de clôture (A)	4 297,92 €
Investissement	
Résultat de l'exercice (<i>recettes - dépenses</i>)	-3 193,51 €
Solde antérieur reporté (ligne 001 du CA N-1)	21 401,17 €
Résultat de clôture (B)	18 207,66 €
Résultat global de clôture (A+B)	22 505,58 €
Solde des Restes A Réaliser (<i>recettes - dépenses</i>) (C)	-687,18 €
Besoin de financement (D=B+C)	0,00 €
Excédent de fonctionnement reporté (A+D)	4 297,92 €

ENTENDU l'exposé de madame la Vice-Présidente,

Après avoir délibéré,

DECIDE :

D'APPROUVER l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen,

D'ARRETER à la somme de 22 505.58€, le résultat global de clôture,

D'ARRETER un résultat excédentaire de fonctionnement de 4297.92 €,

D'ARRETER à la somme de 18 207.66€ comme excédent d'exécution de la section d'investissement,

D'ARRETER à la somme en dépense de 687.18€ € comme solde des restes à réaliser d'investissement,

D'ARRETER l'absence de besoin de financement de la section d'investissement,

DE DÉCLARER toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes et crédits annulés.

Adopté à l'unanimité,

Pour extrait conforme,

Chanteloup-les-Vignes, le douze avril deux mille vingt-trois